



PREAVIS MUNICIPAL NO 2016/10

BUDGET 2017

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2017, adopté par la Municipalité le 7 novembre 2016.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

En préambule, nous soulignons que le **plafond d'endettement** de la commune pour cette législature a été fixé à **CHF 6'000'000.00**. L'endettement de la commune au 31 décembre 2015 s'élevait à CHF 2'769'000.00 (amortissements annuels de CHF 112'000.00.)

Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2016 et 2017

1. Administration générale :

L'augmentation des charges prévue pour 2017 est principalement due aux nouveaux tarifs d'indemnités et vacations de la Municipalité acceptés le 6 octobre 2016 et à l'augmentation du taux d'activité du boursier communal et préposé au contrôle des habitants, de 22 % à 30 % et de la secrétaire municipale, de 50 % à 70 %. Les frais de réceptions et de manifestations comprennent le Rallye des Jeunesses campagnardes.

2. Finances :

Les rentrées fiscales seront en hausse, cependant, avec l'augmentation de population à venir, la prévision correcte est difficilement prévisible avec précision.

3. Domaines et bâtiments :

La maison communale jouit encore d'un fonds de régulation des loyers de CHF 41'371.00. Ce montant ne peut être utilisé que pour des travaux d'amélioration profitant à tous les locataires. Tant que ce fonds existe, l'Etat garde un regard sur l'occupation des appartements. La Municipalité a donc décidé d'entreprendre des travaux sur ce bâtiment afin de se libérer du contrôle étatique.

Les aides cantonale et fédérale se terminent au 31 décembre 2016. Les loyers au bénéfice de ces aides reviennent à leur montant de base.

4. Travaux :

En raison des importants travaux de révision du plan général d'affectation de la commune et du plan des zones, un nouveau service a été introduit dans la comptabilité : le **service de l'urbanisme**. Les frais inhérent, aux permis de construire et les participations des propriétaires passeront par ce service. Auparavant, ils étaient comptabilisés dans le service de l'administration.

Pour les **ordures ménagères et déchets**, l'augmentation de population génère des frais qui sont compensés par l'encaissement des taxes. Ce service doit être équilibré, soit s'autofinancer.



Le **service égouts et épuration** doit également s'autofinancer. Les travaux de raccordement des eaux usées de la STEP de Vulliens, propriété des communes membres du SIEMV, à l'AIML (association intercommunale Moudon-Lucens) sont en cours. La participation des communes à ces associations va augmenter.

5. Instruction publique et culte :

Le budget est calculé en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les différentes voies et sur le nombre d'habitants.

6. Police :

Rien de particulier à signaler. Les chiffres prévisionnels sont transmis par le Canton et les différentes associations auxquelles nous appartenons.

Au niveau de la défense incendie, un nouveau compte a été ouvert (650.315.06) pour séparer les coûts d'équipement et d'entretien des bornes hydrantes du service des eaux ; le compte 650.465.01 est lui destiné à recevoir les éventuelles subventions de l'ECA. La part des traitements sont également ventilés dans ce service.

7. Sécurité sociale :

Les participations à l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) de CHF 99.00 par habitant en augmentation de CHF 9.00/habitant, à l'APERO (accueil petite enfance réseau d'Oron) de CHF 100.00 par habitant en augmentation de CHF 23.00/habitant sont en constante augmentation.

Quant à la facture sociale, cette dernière augmente de 14,786 points d'impôts à 15,52 points d'impôts (augmentation de 0,734 point d'impôt) représentant pour notre Commune une dépense, sans les prélèvements conjoncturels, de CHF 195'440.00 (augmentation de CHF 16'626.00, + 9.297 %) et avec prélèvements conjoncturels d'un total CHF 281'987.00. Au niveau cantonal le montant total passe de 704 mio de CHF à 735 mio de CHF en augmentation de 4.42 %.

8. Service industriels :

L'autofinancement de ce service est tributaire des ventes d'eau et de l'entretien du réseau.

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, courant 2017.

Résultat

Les charges du budget 2017 s'élèvent à CHF 2'161'281.00, en augmentation de CHF 279'616.00, alors que les produits totalisent CHF 2'096'084.00, en augmentation de CHF 306'410.00.

Conclusion

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 8 décembre 2016,

- **vu le préavis n° 2016/10 de la Municipalité du 7 novembre 2016,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**



Préavis municipal n° 2016/10 – Budget 2017

décide :

d'approuver le budget communal pour 2017, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'161'281.00
- Revenus	CHF	<u>2'096'084.00</u>
- Excédent de dépenses présumé	CHF	65'197.00

Au Nom de la Municipalité
Le Syndic
O. Hähni

La Secrétaire
N. Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 7 novembre 2016